Chères familles,

La municipalité a été informée lors de la rentrée scolaire 2023/2024 par le prestataire de service qui s'occupe de la restauration scolaire (API Restauration) de l'augmentation de 16% du tarif par repas soit 0,70€.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que, tout comme vous, notre municipalité subit également cette inflation sur l'alimentaire ainsi que sur les énergies. Ces augmentations ont touché l'ensemble des collectivités et des prestataires de restauration scolaire. Certaines communes ont d'ailleurs déjà augmenté leurs tarifs depuis la rentrée 2022/2023.

La mairie, depuis septembre, a pris à sa charge cette augmentation, mais elle ne peut malheureusement pas en supporter la totalité pour l'année à venir.

C'est pourquoi, nous sommes contraints de revoir nos tarifs pour 2024.

Cependant, notre partenaire, la Caf des Ardennes va nous permettre à travers une évolution de la subvention de prestation de service ordinaire de ne répercuter qu'une partie de l'augmentation du coût du repas, ceci étant également le souhait du Maire et de son conseil municipal.

Ainsi, vous trouverez ci-dessous, la nouvelle grille tarifaire incluant donc les nouveaux tarifs des repas à compter de Janvier 2024.

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE SERVICE PÉRISCOLAIRE 2024

	ACCUEIL MATIN (7h30-9h)	REPAS (12h-13h30)	ACCUEIL SOIR (16h30-18h)
TARIF PLEIN	1€/heure 0,50€/demi-heure	6,00€/repas	1€/heure 0,50€/demi-heure
TARIF REDUIT (QF<630 ou 3 enfants inscrits)	0,80€/heure 0,40€/demi-heure	5,70€/repas	0,80€/heure 0,40€/demi-heure
CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PAIEMENT	Inscription à l'année scolaire paiement par achat de tickets		

Le tarif par repas sera donc de 6,00€ contre 5,60€ actuellement en tarif plein et de 5,70€ contre 5,30€ pour les tarifs réduits.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions de votre compréhension.

Le Maire,

Michel SABATIER

Le responsable du service périscolaire,

Johnny GONZALEZ